

**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 22 mai 2025

Convocation du : 15 mai 2025

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

**PRÉSENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Lahcem AIT EL HAJ, Grégory PICKEU, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Céline LEROUX, Arnaud MARIE, Bernard HAESBROECK, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Laurent DERONNE, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Thomas BLACTOT

DE25.077

**SERVICE PROMOTION SANTÉ ET HANDICAP  
CONVENTION PORTEURS ASSOCIATIFS  
GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE**

*Autorisation - Approbation*

☺☺☺

Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de santé, la ville soutient le Groupe d'Entraide Mutuelle.

Leur objectif est de rompre l'isolement social en créant du lien entre pairs par le biais d'activités mises en place de manière hebdomadaire (atelier culinaire, potager, activité manuelle, séance de yoga, socio-esthétique...).

Dans ce cadre, la Ville subventionne le Groupe d'Entraide Mutuelle à hauteur de 573€ pour le projet « La p'tite cuisine de ma santé ».

Ce projet répond au plan local de santé publique (PLSP) sur le thème « Santé Bien-être ». Son objectif est de promouvoir de bonnes habitudes de santé en amenant les adhérents vers une participation aux dynamiques et actions locales de santé.

Les ateliers sont divers et variés, autour de l'alimentation et du bien-être. Il est proposé aux adhérents des ateliers de cuisine, l'objectif principal étant de créer du lien social, de transmettre des recettes simples, efficaces et faciles à reproduire, ainsi que de favoriser une alimentation variée et équilibrée.

Un atelier jardinage est également mis en place, et celui-ci enrichit le projet cuisine. Les adhérents entretiennent les jardins, s'approprient la nature, identifient les saisons, et différencient les variétés locales... Leur travail est valorisé par l'utilisation de leur récolte pour faire les recettes lors des ateliers cuisine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention liée au projet « Porteurs Associatifs, Groupe d'Entraide Mutuelle ».

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

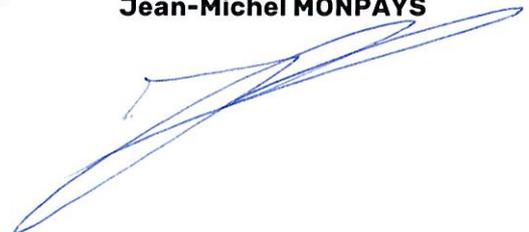


Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Thomas BLACTOT**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance



**Jean-Michel MONPAYS**



Pôle Accompagnement de la famille et Solidarité  
Service Promotion Santé et Handicap

Tél : 03.61.76.21.74

Mél : spsh@ville-armentieres.fr

Affaire suivie par : Chloé Montmartin

Objet : Convention GEM – Politique de santé 2025

## CONVENTION

Entre

La Ville d'Armentières représentée par Monsieur Jean-Michel MONPAYS, Maire, agissant en vertu de la délibération n° DE25.077,

D'une part,

Et le Groupe d'Entraide Mutuelle « Juste Ensemble » représenté par Madame Corinne DUMETZ, responsable du Groupe d'Entraide Mutuelle « Juste Ensemble » agissant en vertu d'une délibération entre les membres du collectif de l'association,

D'autre part,

### **Il est convenu ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une action intitulée « **La p'tite cuisine de ma santé** » par le Groupe d'Entraide Mutuelle « Juste Ensemble » dans le cadre de la politique de santé menée par la Ville d'Armentières. L'action est conforme aux priorités définies par le Plan Local de Santé Publique (PLSP).

#### ***Contenu de l'action :***

Promouvoir de bonnes habitudes de santé en amenant les adhérents du GEM (ex- usagers ou usagers en santé mentale) vers une participation aux dynamiques et actions locales de santé.

### **Objectifs de l'action :**

- Sensibiliser sur les comportements en matière d'équilibre alimentaire
- Promouvoir l'activité physique
- Lutter contre la sédentarité

**Nombre de participants envisagés : 65**

### **Public accueilli :**

Adhérents, hommes et femmes entre 25 et 78 ans.

### **Indicateurs d'évaluation retenus :**

- Nombre d'ateliers mis en place
- Nombre de personnes participant aux différents ateliers
- Evolution des bienfaits ressentis chez les bénéficiaires
- Evolution des connaissances en matière d'équilibre alimentaire
- Nombre d'adhérents ayant participé aux actions de prévention santé organisées par les acteurs locaux
- Nombre d'adhérents indiquant s'être inscrits pour une activité physique dans une autre structure
- Nombre d'adhérents ayant participé au programme proposé par UFOLEP
- Satisfaction des usagers quant à l'action menée.

### **ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025

### **ARTICLE 3 : MODALITÉS DE FINANCEMENT**

La Ville d'Armentières s'engage à financer l'action intitulée « *La p'tite cuisine de ma santé* » à hauteur maximale de 573 € (cinq cent soixante treize euros)

Le paiement fera l'objet d'un seul versement de 573 € à la signature de la convention présente.

Sur le compte : 10278 02684 00043843201 32

Banque : Crédit Mutuel Armentières

### **ARTICLE 4 : BILAN**

Le Groupe d'Entraide Mutuelle « Juste Ensemble » s'engage à fournir à la Ville d'Armentières un bilan qualitatif et financier accompagné de l'ensemble des pièces justificatives de l'action menée pendant la période de la convention, soit pour la date limite du 15 janvier 2026.

### **ARTICLE 5 : RECOURS**

La Ville d'Armentières se réserve le droit d'émettre un titre de recettes à l'encontre du Groupe d'Entraide Mutuelle « Juste Ensemble » au regard des justificatifs fournis et du bilan.

## **ARTICLE 6 : DÉNONCIATION**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Armentières, le

Le Maire,

La représentante  
du Groupe d'Entraide Mutuelle  
« Juste Ensemble »

Jean-Michel MONPAYS

Corinne DUMETZ